

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26072**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention Création artistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend le parcours type suivant

- Création Artistique, Recherche et pratique du Monde de l'Art (CARMA)

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour plus d'informations, se référer aux liens internet renvoyant vers les fiches parcours types des universités.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Création artistique (illustration, édition, design graphique, d'objet, d'espace)
- Conception et gestion d'un projet dans le domaine des Arts Appliqués, design graphique, d'objet, d'espace
- Approche analytique et critique des faits artistiques et des œuvres
- Organisation d'expositions, de manifestations artistiques, spectacles vivants
- Communication écrite et orale d'une démarche de création artistique
- Transmission des savoir-faire dans le domaine de la création artistique : dessin, représentation, peinture, infographie, photographie, vidéo, création numérique dans le contexte d'institutions publiques ou de structure associatives.
- Conseil artistique dans le cadre d'institutions culturelles ou artistiques s'appuyant sur une culture artistique diversifiée (Histoire de l'art, l'Esthétique, Sciences de l'art, etc.) et une maîtrise des outils théoriques et les méthodes de réflexion propres au domaine de l'art.
 - Mettre en application les bases techniques des Arts plastiques et des Arts appliqués (modes de représentation, infographie, graphisme, maquette, édition, process et matériaux)
- Appliquer les concepts et les méthodologies d'analyse critique des Arts plastiques et des Arts appliqués (histoire de l'art, esthétique, théorie de l'art, sociologie de l'art, sciences de l'art, etc.) permettant de repérer et de comprendre les enjeux de l'art actuel
- Conduire une démarche artistique personnelle ou un projet personnel en Arts appliqués
- Développer une pensée et une méthodologie scientifique dans le domaine des Arts plastiques, des Arts appliqués et des Sciences de l'art.
- Concevoir et évaluer un projet en Arts appliqués ou une démarche de création en Arts plastiques
- Argumenter, présenter et communiquer des réalisations ou des projets artistiques.
- Exploiter différentes ressources documentaires écrites, visuelles ou numériques
- Rédiger un article de qualité scientifique et à communiquer dans un colloque ou un séminaire au niveau d'une recherche théorique ou appliquée,
- Développer et mettre en application des idées dans un contexte de recherche au sein d'un laboratoire de recherche
- Transmettre des savoir-faire et des connaissances dans le domaine des Arts plastiques et des Arts appliqués dans le cadre d'activités pédagogiques ou d'animation
- Appliquer ses connaissances par une expérience de terrain des structures professionnelles des Arts appliqués ou des institutions culturelles et artistiques.
- Organiser et monter des expositions et spectacles vivants, communication et valorisation (écrite, graphique, orale)
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
- Évaluer et s'auto-évaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre

adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

R Arts, spectacles et activités récréatives

- Créateur indépendant en arts plastiques, design, graphisme
- Créateur ou Directeur artistique dans les agences ou bureaux de design, de communication, etc.,
- Journaliste spécialisé dans le domaine artistique,
- Organisateur d'expositions et autres manifestations artistiques au sein d'institutions artistiques : centres d'art, galeries, festivals, etc.
- Chargé(e) de mission communication et médiateur culturel et artistique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

E1105 : Coordination d'édition

E1103 : Communication

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.